

Fiche à imprimer et à renvoyer avec la production à l'adresse suivante : [concours.ecriture@alsace.eu](mailto:concours.ecriture@alsace.eu)

## Concours littéraire d'Alsace / catégorie jeunes

### Fiche d'inscription, autorisation parentale et autorisation de diffusion de l'œuvre

Je soussigné(e)

Nom, prénom :

Représentant légal du mineur

Nom, prénom :

Date de naissance :

demeurant à :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Titre de la production :

- autorise ..... (*nom et prénom du mineur*) à participer au Concours littéraire d'Alsace ;
- atteste que la production a été réalisée personnellement et uniquement par le participant ;
- atteste avoir pris connaissance du règlement du Concours littéraire d'Alsace et déclare en accepter toutes les conditions ;
- autorise la Collectivité européenne d'Alsace à reproduire, représenter et diffuser gratuitement l'œuvre du participant, dont je suis le représentant légal, à titre non-exclusif. Cette exploitation de l'œuvre prendra notamment la forme de la publication d'un recueil de l'ensemble des œuvres lauréates. Cette autorisation d'exploitation prévoit également la diffusion de l'œuvre sur tous supports aussi bien papier que dématérialisé, notamment sur les sites internet de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de l'organisation, de la promotion et de la communication autour du concours d'écriture et de la politique culturelle de la collectivité. La présente autorisation est donnée sans limitation quant au territoire, à la durée ou au support.

Je reconnais avoir pris connaissance du fait que la participation au Concours littéraire d'Alsace et la présente autorisation ne donneront droit à aucune contrepartie matérielle, en particulier financière.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée du participant et, plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice à quiconque.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à respecter le droit moral de l'auteur et notamment à exploiter l'œuvre sans déformation substantielle en évitant toute modification qui aurait pour conséquence de l'altérer ou de la déformer dans son esprit.

Le titre de la production, le nom de l'auteur et l'année de la création de l'œuvre seront mentionnés à chaque fois que la Collectivité européenne d'Alsace représentera, reproduira ou diffusera l'œuvre.

Fait à ....., le.....

Signature

précédée de la mention "Lu et Approuvé"